

## Chronologie de la mise en œuvre de la Loi Travail

Années 2017-2018, mise à jour au 1<sup>er</sup> mars 2018

<b>21 février 2018</b>	Rejet par le Conseil d'État des recours de la CGT et Solidaires en annulation de 2 décrets d'application, volet durée du travail et congés.
<b>11 novembre</b>	Publication du décret n° 2017-1554 du 9 novembre 2017 relatif à la durée du travail en agriculture pour mettre en cohérence les dispositions réglementaires du code rural et de la pêche maritime avec la loi Travail : <a href="http://bit.ly/2ywKS3d">http://bit.ly/2ywKS3d</a>
<b>10 novembre</b>	Publication du décret n° 2017-1548 du 8 novembre 2017 relatif à l'enseignement à distance en apprentissage : <a href="http://bit.ly/2mfH19h">http://bit.ly/2mfH19h</a>
<b>11 mai</b>	Parution du décret n°2017-1008 du 10 mai 2017 précise les dispositions relatives à la contestation des décisions du médecin du travail de nature médicale concernant l'inaptitude : <a href="http://bit.ly/2rR2kj2">http://bit.ly/2rR2kj2</a>
<b>7 mai</b>	Parution du décret n° 2017-825 du 5 mai 2017 renforçant les règles visant à lutter contre les prestations de services internationales illégales de travail détaché (articles 105 et 112 de la loi Travail) : <a href="http://bit.ly/2qRZoz6">http://bit.ly/2qRZoz6</a>
<b>6 mai</b>	Parution du décret n° 2017-773 du 4 mai 2017 imposant l'installation d'instances de dialogue social dans les réseaux de franchise d'au moins 300 salariés (article 64) : <a href="http://bit.ly/2pd0Lv9">http://bit.ly/2pd0Lv9</a>
<b>6 mai</b>	Publication du décret n° 2017-774 du 4 mai 2017 concernant la responsabilité sociale des plateformes numériques envers les travailleurs indépendants, en particulier pour les accidents du travail (article 60) : <a href="http://bit.ly/2qhsaMu">http://bit.ly/2qhsaMu</a>
<b>5 mai</b>	Publication du décret n° 2017-752 du 3 mai 2017 relatif à la publicité des accords collectifs (article 16 de la loi Travail) : <a href="http://bit.ly/2q5YKkz">http://bit.ly/2q5YKkz</a> .
<b>5 mai</b>	Publication du décret n° 2017-751 du 3 mai 2017 sur la contribution destinée à compenser les coûts de mise en place du système dématérialisé de déclaration et de contrôle des détachements de travailleurs (article 106) <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/3/ETST1708382D/jo">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/3/ETST1708382D/jo</a>
<b>4 mai</b>	Publication du décret n° 2017-714 du 2 mai 2017 de mise en œuvre de formations communes organisations d'employeurs-syndicats de salariés sur le dialogue social (article 33). Il s'applique immédiatement : <a href="http://bit.ly/2p3xNxu">http://bit.ly/2p3xNxu</a> .
<b>28 avril</b>	Parution de l'ordonnance n° 2017-647 du 27 avril 2017 pour la prise en compte de l'ancienneté dans les contrats de travail à caractère saisonnier et à leur reconduction : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/4/27/ETST1708455R/jo">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/4/27/ETST1708455R/jo</a>
<b>14 avril</b>	Publication du décret n° 2017-541 du 12 avril 2017 de code de déontologie du service public de l'inspection du travail (article 117 de la loi Travail) : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/12/2017-541/jo/texte">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/12/2017-541/jo/texte</a>
<b>27 mars</b>	Première séance plénière de concertation sur le CPA, avec un consensus pour en faire un véritable outil de sécurisation des parcours professionnels par une évolution et une intégration d'informations et services.
<b>24 mars</b>	Publication du décret n°2017-382 du 22 mars 2017 qui adapte les dispositions réglementaires des actions de formation : parcours de formation, forfaits et justificatifs (article 82 de la loi travail) : <a href="http://bit.ly/2ntug6e">http://bit.ly/2ntug6e</a>
<b>18 mars</b>	Publication de l'arrêté du 8 mars fixant le cahier des charges du contrat de professionnalisation expérimental : <a href="http://bit.ly/2mUUUo9">http://bit.ly/2mUUUo9</a>
<b>8 mars</b>	Annnonce du Premier ministre du renvoi de la création de la Commission sur la refondation du code du travail « au prochain gouvernement ».

<b>6 mars</b>	1 <sup>ère</sup> réunion plénière de la concertation télétravail (art. 57) avec fixation des thèmes et calendrier. L'objectif étant un guide de bonnes pratiques pour les négociations d'entreprises.
<b>18 février</b>	Publication du décret n°2017-199 du 16 février relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial (article 73) : <a href="http://bit.ly/2pGGQTT">http://bit.ly/2pGGQTT</a> .
<b>11 février</b>	Publication de l'arrêté du 17 janvier 2017 qui met en place un cahier des charges pour l'expérimentation de l'apprentissage jusqu'à 30 ans dans 7 régions, en application des décrets n° 2016-1088 du 8 août 2016 et 2016-1998 : <a href="http://bit.ly/2qKTqPV">http://bit.ly/2qKTqPV</a> .
<b>9 février</b>	Lancement des réunions de concertation sur les futures étapes du CPA par la ministre du travail et la secrétaire d'État à la formation professionnelle, dans l'objectif de l'enrichir au-delà du CPF, C3P et compte d'engagement citoyen (CEC). 2 autres réunions sont prévues.
<b>31 janvier</b>	Dépôt d'un recours par la CGT et FO auprès de l'OIT (Organisation internationale du travail) contre la loi Travail sur les licenciements économiques précisant les motifs et la primauté de l'accord d'entreprise.
<b>20 janvier</b>	Publication de l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 sur le CPA (CPF et CEC seulement) et la SST (santé et sécurité au travail) dans la fonction publique : <a href="http://bit.ly/2kwK6PE">http://bit.ly/2kwK6PE</a>
<b>20 janvier</b>	Publication de l'ordonnance n°2017-43 du 19 janvier 2017 sur le CPA pour les agents des chambres consulaires : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/1/19/ECF11634174R/jo/texte/fr">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/1/19/ECF11634174R/jo/texte/fr</a>
<b>19 janvier</b>	Début de la concertation, prévue par la loi Travail, par bilatérales, entre partenaires sociaux sur le télétravail.
<b>5 janvier</b>	Arrêté procédant à la fusion de 9 conventions collectives (JO du 12 janvier 2017) en application du décret du 15 novembre.
<b>1<sup>er</sup> janvier</b>	Principales mesures qui entrent en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le droit à la déconnexion,</li> <li>- les nouvelles règles de primauté de l'accord d'entreprise,</li> <li>- les règles d'accords possibles en entreprise sur la durée du travail et le niveau de rémunération des heures supplémentaires ;</li> <li>- la possible consultation des salariés par référendum sur demande des syndicats signataires d'un accord d'entreprise et ayant obtenu 30 à 50 % des votes des salariés ;</li> <li>- les « accords offensifs » pour l'emploi ;</li> <li>- l'utilisation par les syndicats des outils numériques disponibles dans l'entreprise ;</li> <li>- le CPA ;</li> <li>- l'alimentation renforcée du CPF pour les salariés qui n'ont pas de niveau de formation du CAP ou niveau V ;</li> <li>- les nouvelles règles de congés payés (utilisation de congés payés acquis dès l'embauche) ;</li> <li>- la modification des règles d'inaptitude du salarié ;</li> <li>- le réforme de la médecine du travail ;</li> <li>- le congé de proche aidant ;</li> <li>- le bulletin de paye dématérialisé ;</li> <li>- la généralisation de la garantie jeunes ;</li> <li>- l'expérimentation dans 7 régions de l'apprentissage jusqu'à 30 ans et dans 2 régions la répartition des fonds libres par le Conseil régional.</li> </ul>